

L'Ordre des infirmiers fait faillite

Par Olivier Auguste
Publié le 28/07/2011 à
21:58



INFO LE FIGARO - Avec un déficit de 7,8 millions, l'association va se déclarer en cessation de paiements ce vendredi matin.

L'Ordre des infirmiers aura vécu trois ans. Affichant un déficit de 7,8 millions, il se déclarera ce vendredi matin en cessation de paiements, selon une source interne. Le tribunal de grande instance de Paris n'aura sans doute d'autre choix que de prononcer sa liquidation, l'Ordre disposant de peu d'actifs et son activité n'étant pas de nature à trouver reprenneur. 140 salariés sont concernés.

L'Ordre est né d'une proposition de loi du député UMP Richard Mallié, reprenant la demande d'une bonne partie de la profession. Mais il s'est heurté au boycott des syndicats de salariés, jugeant trop chère la cotisation de 75 euros -et craignant peut-être une forme de concurrence.

Alors que l'inscription y était en théorie obligatoire, il n'a pas compté plus de 60.000 cotisants sur 450.000 infirmiers. Il a rectifié le tir trop tard, baissant à 30 euros la cotisation pour les salariés. Sa présidente, Dominique Le Boeuf, a démissionné le 8 juillet. Son successeur par intérim, David Vasseur, devait faire de même ce jeudi soir.

Reste un vide juridique, la loi confiant des missions (sanction des manquements à la déontologie, promotion de la santé publique...) à un organisme bientôt disparu.